

## Seul en souffrance chez Total ? ... Poussez notre porte !

**Le nouvel accord Risques Psychosociaux<sup>1</sup>** est l'aboutissement d'une négociation à laquelle le SICTAME a très largement contribué par ses demandes d'amélioration du texte. En la matière, les propositions du SICTAME reposaient à la fois sur les compétences issues d'une formation en psychologie du travail d'un de ses membres (élue *référente RPS* au CHSCT de Paris) ainsi que sur l'expérience acquise sur le terrain par l'ensemble de ses élus.

En effet, chaque année, les élus SICTAME (*délégués du personnel* ou *élus CHSCT*) sont sollicités par de nombreux salariés, dont des expatriés et impatriés de toutes nationalités.

### Une diversité de questions, demandes, sollicitations

- aide pour rédiger une demande, commenter un EIA, répondre à une proposition de mouvement, voire d'expatriation ;
- conseils sur la situation professionnelle, l'évolution de carrière (*ou le blocage de carrière*) ;
- différends ou conflits avec les hiérarchies et/ou la gestion de carrière ;
- dysfonctionnements au sein de l'entité ; tensions avec un(e) ou des collègues ;
- besoin d'une assistance lors d'un entretien disciplinaire ;
- maltraitance, harcèlements et/ou discriminations.

**Les salariés sollicitent les élus SICTAME afin de mieux comprendre leurs droits** mais

aussi pour qu'on les aide à étudier concrètement leur situation et trouver ensemble des solutions adéquates ou des réponses à leurs questions.

Parfois, ils souhaitent simplement être rassurés et savoir qu'en cas d'aggravation d'une situation délicate (*voire pré conflictuelle*) avec leur hiérarchie ou avec la DRH, il y aura un représentant du personnel disponible et efficace à leur côté.

**Concernant les droits applicables, nos cadres réglementaires et contractuels** sont parfois si compliqués que, dans certains cas, même nos élus ayant négocié l'accord en question ont besoin d'une réflexion approfondie avant de répondre aux salariés. Dans ce cas, ne restez pas seul à essayer de résoudre ce type de questions complexes ou spécifiques. Pour répondre à toutes vos demandes, les élus SICTAME offrent leurs compétences, très souvent appréciées car généralement efficaces.

**Au-delà de la diversité des questions abordées,** il importe de souligner *qu'il y est toujours répondu en toute confidentialité*. Cet aspect relève d'une obligation de réserve mais aussi et surtout d'une notion incontournable pour le SICTAME.

<sup>1</sup> Protocole d'accord relatif à la prévention des risques psychosociaux pour l'amélioration des conditions de travail du 20 janvier 2016  
<http://www.sictame-unsatotal.org/media/8d25ed15ef51bdef863db6a45b853c04>

**Dans nombre de situations, même conflictuelles,** l'assistance de l'élu sollicité peut rester totalement discrète, voire transparente.

En effet, certaines tensions avec des collègues et/ou hiérarchies peuvent être résolues grâce à une écoute attentive, une bonne compréhension de la situation et de simples conseils aux salariés visant à rétablir le dialogue.



**Lorsque la situation nécessite une véritable intervention** (d'urgence) auprès de la DRH ou des hiérarchies, il convient d'envisager, avec l'accord préalable du salarié, l'application de l'accord RPS prévoyant l'information des référents et éventuellement la saisine du chef d'établissement. Dans les cas les plus graves, le SICTAME peut procéder à une saisine formelle de l'employeur par un délégué du personnel, comme prévu par l'article L. 2313-2 du Code du travail.

## L'efficacité

Les élus SICTAME consacrent volontiers du temps à apporter aide et soutien aux salariés qui les sollicitent. Un tel accompagnement peut nécessiter plusieurs rencontres et des recherches juridiques.

Ce faisant, nos élus enrichissent leur expérience. Par ailleurs, ils s'attachent à développer leurs capacités et leurs compétences pour être plus efficaces auprès des salariés et trouver avec eux les réponses les mieux adaptées, voire les solutions pour dénouer les situations, et ceci au bénéfice des salariés concernés et, bien souvent aussi, de leurs hiérarchies.



**Nous remercions tous les salariés qui nous ont déjà fait confiance** et nous ont ainsi permis d'acquérir une véritable expertise dans la résolution des cas individuels qui nous sont soumis. Cette expérience acquise est aussi fort utile lors des négociations collectives.



Un seul regret, c'est que parfois certains salariés, confrontés à des difficultés, nous contactent un peu tardivement, lorsque la situation est déjà très détériorée. En effet, plus une situation est traitée précocement, plus la résolution en est généralement facilitée et les risques de dégâts réduits.

Nous ne pouvons qu'inciter tous ceux qui rencontrent des difficultés ou sont mal à l'aise dans leur situation professionnelle ou qui simplement se posent des questions, à ne pas hésiter à nous contacter ou à venir nous rencontrer.

***Si le SICTAME ne peut pas vous garantir une obligation de résultat...  
... le SICTAME vous assure une obligation de moyens***

**Vous pouvez contacter :**

<b>Paris : Tour Coupole</b>		<b>Pau : CSTJF</b>	
Elisabeth Charrin (référente RPS) :	01 47 44 27 02	Jean-Louis Calderoni	05 59 83 63 09
Ariel Kaufman	01 47 44 30 61	Benoît Clergeat	05 59 83 59 21
Valérie Pisani	01 47 44 61 71	Jean-Michel Prigent	05 59 83 59 92

**Et si vous preniez *Rendez-vous* avec le SICTAME ?**